Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261119-261102-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-11-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 ***Convocations le 12/11/2026***
Votants : 14

Objet : Réparations des cheminées de l'école publique suite à la tempête AUSTEN

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - A.MEHEUT - L.TURBAN - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absents excusés : D.LECOQ - C.LE GRAET

Monsieur Dominique LECOQ a donné pouvoir à Monsieur Cyril NICOLAS
Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Monsieur le Maire expose que la tempête Austen, survenue les 23 et 24 octobre 2026, a fortement détérioré les cheminées du bâtiment de l'école publique (classes des CE-CM – bâtiment des logements communaux).

L'entreprise STA Solutions Toitures d'Armor est intervenue le 28 octobre 2026 pour procéder à la mise en sécurité des lieux, par enlèvement des ardoises et morceaux de bois menaçant de tomber, tant côté rue que côté école primaire.

Suite à ce constat, l'entreprise STA a établi un devis pour le remplacement à l'identique des bardages et supports bois des deux cheminées, les travaux s'élevant à 7 757,33 € HT.

Le coût de ces travaux étant susceptible d'être pris en charge par l'assurance, il convient également de charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires auprès des assurances.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261119-261102-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de remplacement à l'identique des bardages et supports bois des deux cheminées du bâtiment de l'école publique (classes des CE-CM – bâtiment des logements communaux), à la suite des dégâts causés par la tempête Austen des 23 et 24 octobre 2026. Ces travaux étant indispensables pour garantir la sécurité des élèves, des enseignants, du personnel communal et des usagers, ainsi que la pérennité du bâtiment ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à retenir le devis établi par l'entreprise STA Solutions Toitures d'Armor pour un montant de 7 757,33 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires auprès des assurances en vue de la prise en charge du coût des travaux, et, le cas échéant, d'accepter les indemnités versées au titre de ce sinistre.

- d'imputer la dépense au budget de la commune sur le chapitre concerné, les crédits nécessaires étant inscrits à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER